

**CALCUL DU TAUX D'ALLÈGEMENT DU TARIF DE TRANSPORT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2015
(000 \$)**

<u>No de ligne</u>	<u>Description</u>	<u>Résultats de l'entreprise</u> (1)	
1	<u>Vente de transport excédentaire</u>		
2	Volume excédentaire transigé (Gaz Métro-9, doc. 2, p.1 , col. 5, l. 26 + l. 28)	0	10 ³ m ³
3	Revenu	0	\$
4	Prix moyen de vente	0	¢/m ³
5		<u>Zone Sud</u>	<u>Zone Nord</u>
6	Tarif de transport en vigueur au 1 ^{er} octobre 2015	7,436	8,695
		¢/m ³	¢/m ³
7	Taux d'allègement du tarif de transport ^(A) ^(B)	0	0
		¢/m ³	¢/m ³

^(A) Applicable à la facturation des volumes déficitaires au cours de l'exercice 2015-2016.

^(B) Le taux d'allègement est le moindre du prix de vente et du tarif de transport.